

VI. Vers une intégration de l'équité entre les sexes aux politiques de l'environnement

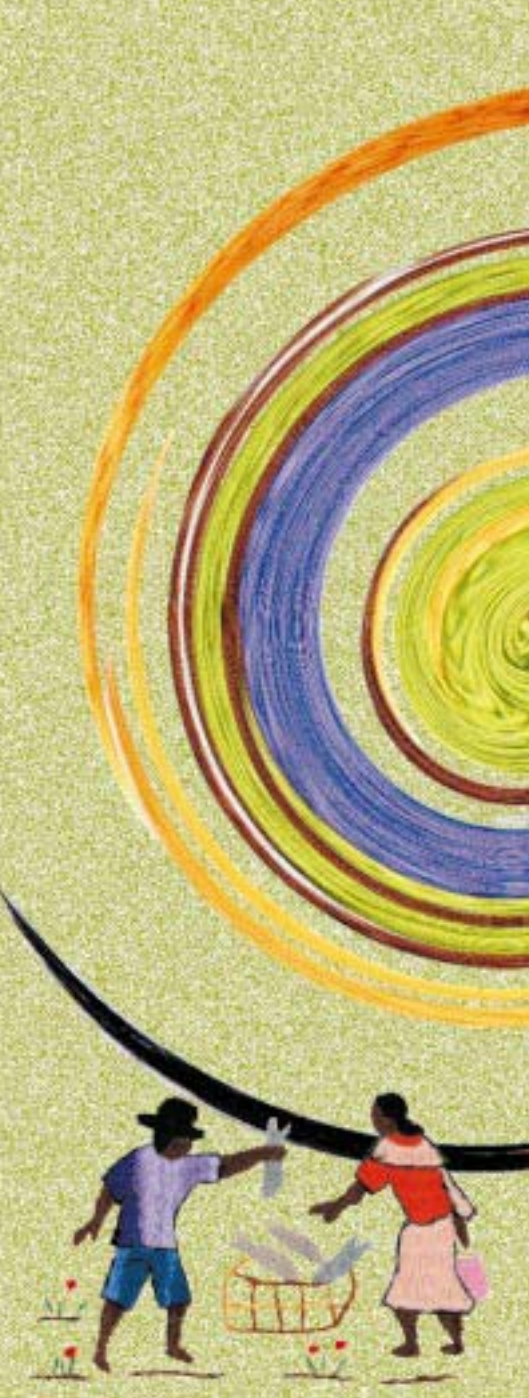
« Une perspective du développement durable qui tienne compte de l'équité entre les sexes devrait être imprégnée de l'engagement de modifier les valeurs culturelles et la division du travail selon les sexes, afin d'atteindre dans le proche avenir une situation où les hommes et les femmes partageront le pouvoir et le travail dans la gestion et le contrôle d'écosystèmes fragiles ».

Mariam Abramoway et Gail Lerner

Nous avons passé en revue les différents rôles, responsabilités, positions et perspectives qu'ont les femmes et les hommes en rapport avec l'utilisation et la gestion des ressources naturelles, en mettant l'accent sur la diversité biologique, les zones arides et les ressources en eau. A partir de cette analyse, le présent chapitre présente un modèle stratégique pour l'intégration de l'équité entre les sexes dans les institutions qui s'occupent de l'environnement et du développement durable. En tenant compte du niveau actuel d'engagement vis à vis des questions de parité, une stratégie mixte peut être définie en se focalisant sur des domaines spécifiques.

L'approche stratégique esquissée ici vise principalement les parties prenantes institutionnelles: gouvernements, organisations internationales, organisations non gouvernementales, milieux d'affaires et milieux universitaires. Comme cela a été souligné au chapitre II, l'intégration de l'équité entre les sexes dans les politiques de l'environnement est une





question qui concerne à la fois les femmes et les hommes. La stratégie concerne donc délibérément les hommes, et les rend - conjointement avec les femmes - responsables de l'approche de l'équité entre les sexes dans les activités relatives de l'environnement. De plus, la considération de l'équité entre les sexes ne doit pas se confiner à un niveau abstrait et mondial, mais bien évoluer dans un contexte local spécifique, en tenant compte d'autres éléments de différenciation sociale tels que la classe, la caste, la religion et l'âge (Davids et Van Driel, 2002).

Se lancer dans une stratégie d'intégration de l'équité entre les sexes exige des avancées simultanées dans plusieurs domaines fondamentaux, à savoir:

- La connaissance de la question et la validation de la contribution des femmes au développement durable
- Au niveau institutionnel, une volonté politique combinée à des actions concrètes
- La garantie des droits des femmes, pour qu'elles bénéficient des biens et services fournis par l'environnement
- La participation des femmes à tous les niveaux, notamment à la prise de décisions
- L'amélioration de la situation socio-économique des femmes
- L'autonomisation des femmes
- L'identification de l'impact des macrocontextes sur les femmes et leur environnement.

Les propositions suivantes, groupées selon ces sept catégories de base, sont conçues pour faire progresser l'intégration de l'équité entre les sexes. Elles incluent des modèles de stratégies mises en oeuvre par d'autres organisations. De plus, de nombreux instruments d'application sont déjà disponibles, comme les Directives sur l'égalité des sexes de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE de 1998 (voir http://www.oecd.org/document/28/0,2340,en_2649_201185_1887516_1_1_1,00.html), mais leur utilisation dans les politiques générales de l'environnement a jusqu'ici été partielle.

A. Comprendre la question

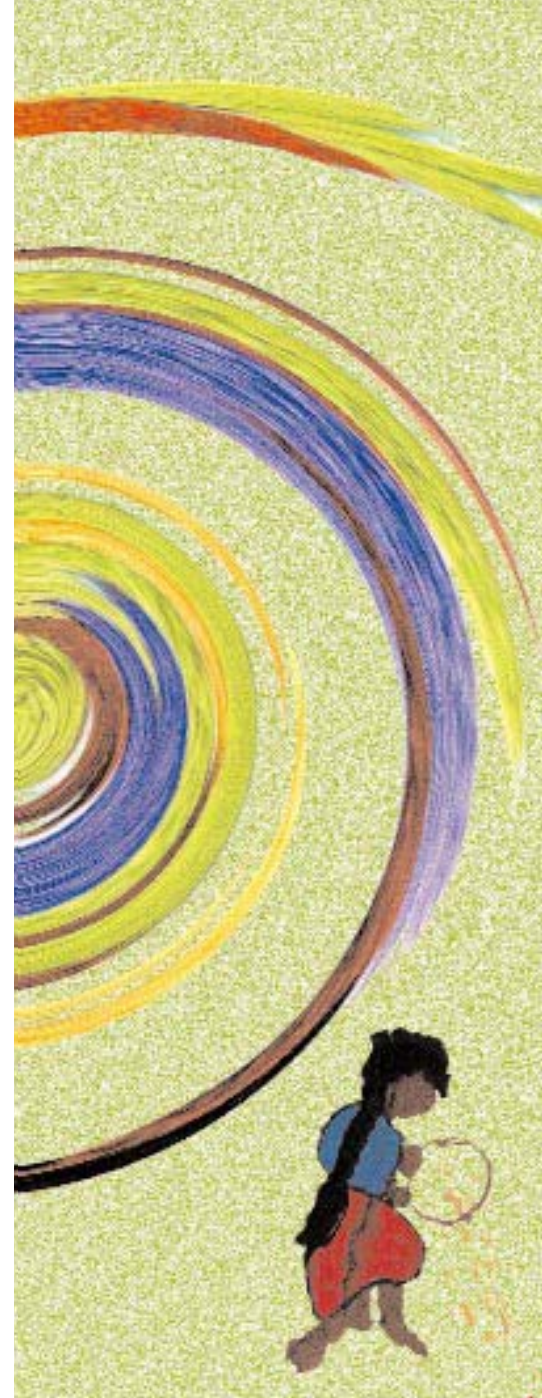
Analyse

- Exécuter – au niveau des institutions, des programmes et des projets – des analyses de l'intégration de l'équité entre les sexes, des études budgétaires en rapport avec cette question et des analyses de son impact sur la conservation et la gestion des ressources naturelles, et les traduire en actions. La recherche sur l'équité entre les sexes peut être aisément intégrée à une analyse socio-économique ou à une enquête de référence.
- Utiliser et appliquer des données, des critères et des indicateurs désagrégés selon le sexe dans la planification, le suivi et l'évaluation.

Encadré 23. Une analyse des rapports hommes-femmes

- Une évaluation des rôles et des besoins respectifs des femmes et des hommes, y compris de la division du travail entre les sexes.
- La compréhension des systèmes différenciés selon les sexes pour l'accès aux ressources, au travail, aux utilisations, aux droits et à la répartition des avantages et des produits.
- Une focalisation sur les relations entre les sexes, et pas seulement sur les femmes (en considérant les différences, les inégalités, les déséquilibres des pouvoirs, et les différences entre femmes et hommes dans l'accès aux ressources).
- La conscience que la perception des rapports hommes-femmes est un facteur qui influe sur la manière dont les gens réagissent aussi bien individuellement que collectivement.
- La perception des rapports entre les sexes dans les institutions à tous les niveaux de la société.
- Le recours à un mode participatif, adapté selon le contexte.

Source : PNUD, 2002





Connaissances

- Veiller à ce que les connaissances des femmes soient conservées. Prévenir et empêcher le piratage et la commercialisation des connaissances locales et traditionnelles.
- Répertorier systématiquement les connaissances traditionnelles en matière de santé et de biodiversité agricole, et encourager le développement de savoirs environnementaux locaux et traditionnels.
- Documenter les connaissances et les stratégies de survie des femmes dans les zones arides et leurs compétences en matière de gestion intégrée de l'eau.

Compétences

- Renforcer les compétences sur l'équité entre les sexes et l'environnement et compiler un répertoire de spécialistes.
- Mettre en place un réseau d'instituts de recherche et de chercheurs englobant de nombreuses disciplines.

B. Niveau institutionnel

Politiques générales

- Donner effet aux engagements pris et aux politiques internationales et nationales concernant les femmes et l'environnement.
- Promouvoir l'intégration de l'équité entre les sexes dans les politiques et les activités de toutes les institutions qui gèrent les ressources naturelles, et veiller à ce que les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes soient pleinement intégrées.
- Assurer que tous les points à l'ordre du jour des dialogues de politique générale englobent les questions de parité.
- Concevoir des mécanismes portant sur les questions d'équité entre les sexes à l'intention des chefs de départements des organisations qui s'occupent de l'environnement.
- Désigner des spécialistes et des correspondants sur les questions d'équité entre les sexes au niveau de la prise de décisions dans les divers départements d'organisations qui s'occupent de l'environnement.

- Etablir une équipe spéciale sur l'équité entre les sexes au sein de l'organisation.
- Assurer la sexospécificité dans les systèmes de suivi et d'évaluation, recueillir des données sexospécifiques, et appliquer une comptabilité sociale et des audits sexospécifiques.



Encadré 24. L'intégration de l'équité entre les sexes implique :

- La prise en compte des attitudes, des rôles et des responsabilités des hommes et des femmes, en reconnaissant que l'accès aux ressources et leur contrôle diffère selon les classes sociales et le sexe, et que les activités, les avantages et les impacts peuvent varier largement entre groupes sociaux et entre les sexes.
- La prise en compte des besoins, des rôles, des capacités, des avantages et des fardeaux des femmes et des hommes, des riches comme des pauvres, et des jeunes comme des personnes âgées.

Source : PNUD, 2002

Reconnaissance et sensibilisation

- Promouvoir la reconnaissance des rôles, des compétences et des pratiques sexospécifiques dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles (biodiversité, zones arides, ressources en eau, etc.), en ayant à l'esprit que ces rôles varient d'un endroit à l'autre et dans le temps.
- Reconnaître que les hommes et les femmes ne sont pas vulnérables au même titre et qu'ils ont des stratégies et des responsabilités différentes à l'égard des changements environnementaux et de l'atténuation de leurs impacts; intégrer les questions d'équité entre les sexes à l'analyse de la vulnérabilité et des risques.
- Sensibiliser les décideurs qui travaillent sur la biodiversité, l'eau et les sols aux questions d'équité entre les sexes.
- Renforcer la sensibilisation aux rôles des femmes dans l'utilisation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et la gestion intégrée de l'eau par l'élaboration d'études de cas et d'autres matériels d'information.
- Renforcer la sensibilité à l'équité entre les sexes par des cours de formation dans le secteur des ressources naturelles et d'autres cours de formation de portée plus générale.



Programmes et projets

- Introduire la perspective de l'équité entre les sexes dans la planification, l'exécution, le suivi et la communication de données concernant les projets.
- Appliquer les directives du PNUE sur la prise en compte des femmes (http://www.unep.org/Project_Manual/5.1.asp) dans la formulation, l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets.



Encadré 25. Une initiative ou un projet devrait :

- Incorporer, dans sa conception, les aperçus dégagés par une analyse de l'équité entre les sexes.
- Accorder de l'importance et une reconnaissance aux responsabilités, aux rôles et aux contributions des femmes.
- Identifier des objectifs concrets en faveur des femmes, et les relier aux résultats et initiatives escomptés.
- Elaborer des indicateurs sexospécifiques pour le suivi et l'évaluation.

Source : PNUE, 2002



Encadré 26. La liste de contrôle du PNUE sur l'équité entre les sexes

- Comment le projet peut-il s'appuyer sur l'engagement du PNUE et le renforcer pour promouvoir le rôle des femmes dans la prise de décisions environnementales?
- Quels moyens spécifiques peut-on proposer pour encourager et autonomiser les femmes et les hommes afin qu'ils participent aux objectifs du projet et en tirent des avantages équitables?
- Y a-t-il des catégories de femmes et/ou d'hommes qui risquent d'être désavantagées par le projet? Dans l'affirmative, quelles mesures correctrices peut-on prendre?
- Le projet offre-t-il des possibilités d'accroître l'aptitude des femmes à gérer leur propres vies et à prendre des mesures collectives pour résoudre des problèmes de l'environnement?

Source : PNUE, 1997



Encadré 27. Indicateurs de sexospécificité

- Les hommes et les femmes participent sur un pied d'égalité à la planification et à l'exécution du projet.
- Les hommes et les femmes bénéficient d'interventions sur un pied d'égalité.
- Si les femmes ont un rôle subalterne dans le contexte de la question traitée, le projet renforce le statut et le pouvoir de décision des femmes.
- Les hommes et les femmes sont sensibles aux préoccupations d'équité entre les sexes.
- Le cas échéant, toutes les données sont collectées et analysées en étant désagrégées selon le sexe.

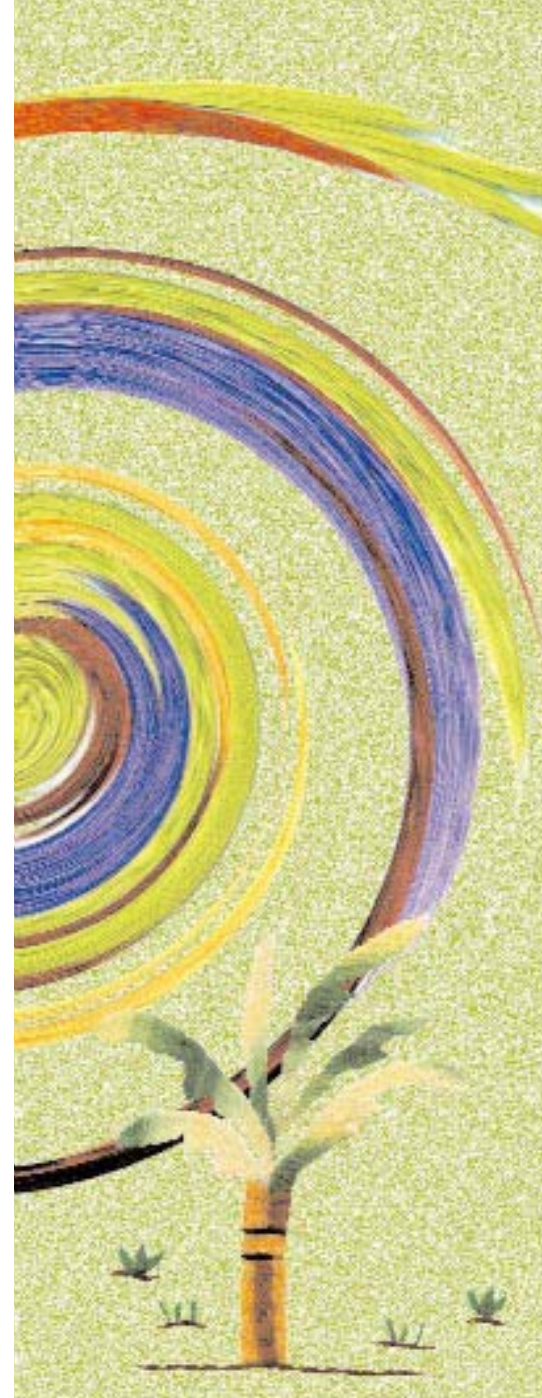
Source : PNUF, 1997

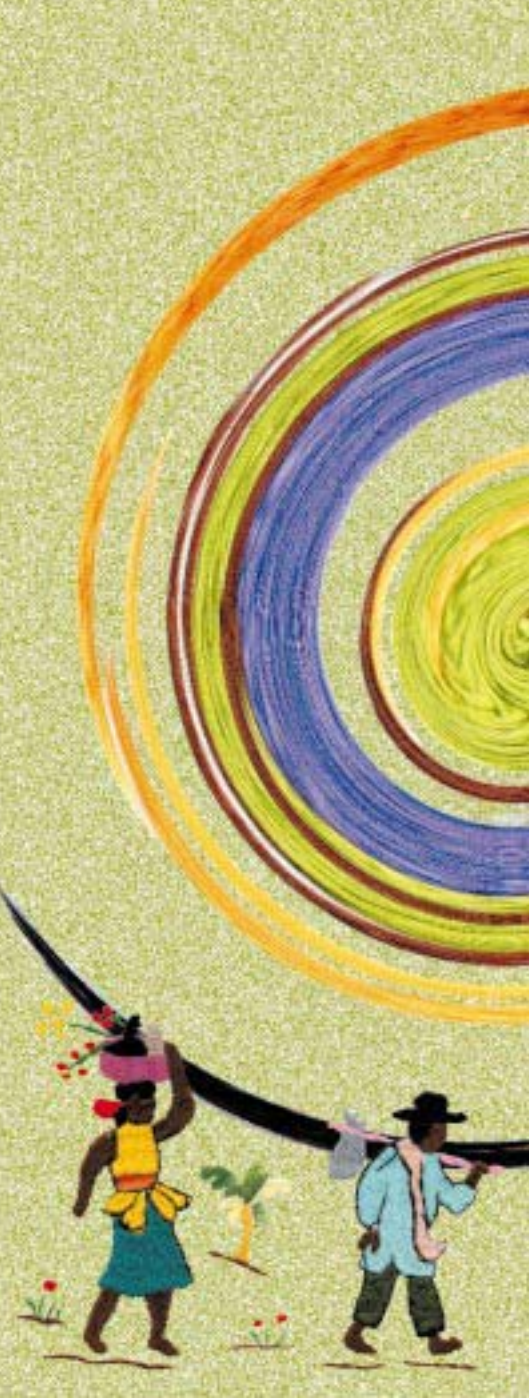
Equilibre et égalité entre les sexes

- Rectifier le déséquilibre entre les sexes dans la dotation en personnel des organisations et des programmes portant sur la conservation et le développement durable grâce à une politique de recrutement active.
- Accroître la proportion de femmes dans les secrétariats et les délégations des Accords multilatéraux sur l'environnement.
- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'application de ces accords et faciliter une prise en compte continue des approches sexospécifiques dans tous les aspects de l'exécution.
- Promouvoir l'égalité entre les sexes dans la gestion des ressources naturelles au niveau national et régional, particulièrement dans l'élaboration et l'application des plans d'action nationaux et régionaux.

C. Droits et avantages des femmes

- Garantir les droits des femmes ainsi que leur accès indépendant et leur droit aux ressources biologiques.
- Assurer aux femmes l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle sur ces ressources, particulièrement les sols et l'eau, par le biais de la réforme agraire et de mesures législatives.





- Assurer le partage équitable des avantages des ressources naturelles et le droit à être rémunéré pour les biens et services environnementaux, tout en protégeant les intérêts des femmes et des hommes sur le plan local.
- Appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes aux questions d'accès des femmes aux ressources naturelles, y compris à la terre.

D. Participation

- Assurer une pleine participation des femmes ainsi que l'équité entre les sexes dans la gestion, la recherche, la planification et la prise de décisions en matière de ressources naturelles à tous les niveaux. Dans ce contexte, envisager la participation active de classes sociales différentes.
- Promouvoir l'application de méthodologies participatives (Gujit, 1996).
- Traiter les questions de pouvoir.
- Mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer l'implication complète des femmes dans la planification et la gestion des ressources naturelles.
- Assurer que les interventions profitent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Encadré 28. Impliquer à la fois les femmes et les hommes

En mettant l'accent sur une participation accrue des femmes à la prise de décisions, les mesures participatives doivent porter sur les aspects suivants :

- Déséquilibres de pouvoir entre communautés
- Relations à l'intérieur des ménages et des familles
- Obstacles à la participation
- Aptitudes variables à participer
- Avantages perçus de la participation

Source : PNUD, 2002

E. Appui technique et financier

- Aider les femmes dans leurs rôles de gestionnaires locaux des ressources naturelles et identifier des stratégies pour aider les femmes rurales à s'assurer des moyens de subsistance durables.
- Allouer des ressources techniques et financières suffisantes pour impliquer les femmes directement dans la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la dégradation de l'environnement, et assurer des financements durables.
- Améliorer l'accès des femmes à l'éducation, aux services de vulgarisation, à la formation, aux financements et aux technologies appropriées.
- Créer davantage d'emplois pour les femmes, en s'assurant de leur nature et de leurs conditions, notamment de la possibilité de moyens de subsistance durables.
- Relier les programmes et les politiques concernant les ressources naturelles à des initiatives économiques et à l'éradication de la pauvreté, et suivre une approche cohérente.

F. Autonomisation

- Créer des environnements qui responsabilisent les femmes et en font des partenaires à part entière dans les efforts de préservation des sols, de l'eau et des ressources naturelles.
- Responsabiliser les femmes en tant que gestionnaires des ressources par le renforcement des capacités de particuliers et d'organisations, et accroître l'accès aux possibilités d'éducation.
- Améliorer l'accès des femmes à l'information, à la gestion, à la formation et aux systèmes juridiques.
- Soutenir, renforcer et impliquer les organisations et les réseaux de femmes qui s'occupent de questions environnementales. Faciliter un dialogue avec ces organisations et avec les experts de l'équité entre les sexes.
- Promouvoir les femmes aux postes de responsabilité et garantir la participation politique des femmes à la prise de décisions. Inciter les jeunes femmes à se responsabiliser et à assumer des responsabilités concrètes.



- 
- Accroître la visibilité des femmes dans des postes d'autorité et de décision à tous les niveaux.



Encadré 29. Un monde d'activisme féminin

Tout autour du globe, le mouvement féministe et les organisations non gouvernementales ont suscité une mobilisation autour des questions d'équité entre les sexes et des moyens de subsistance. De nombreux groupes ont remarqué que l'environnement était prioritaire et ont cherché à placer les questions de l'équité entre les sexes et de l'environnement au sommet de l'agenda politique. Ce faisant, ils ont acquis un large éventail de compétences, en particulier d'expérience sur le terrain, et ils sont devenus d'importantes sources d'information pour l'élaboration et l'application des politiques. Ce sont des agents majeurs du changement.

Au niveau international, l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (OFED) demeure un avocat résolu des femmes dans le développement durable, en soutenant les femmes comme groupe majeur à la Commission du développement durable de l'ONU. L'OFED a été l'un des moteurs de l'« Action 21 des femmes » à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, ainsi que de sa version mise à jour, appelée « Action 2015 des femmes pour une planète saine et paisible » conçue à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg. La Gender and Water Alliance s'occupe spécifiquement de questions concernant l'eau; le Réseau international sur l'équité entre les sexes et l'énergie durable (ENERGIA) préconise une énergie rationnelle, et Diverse Women for Diversity se spécialise dans la biodiversité agricole. GROOTS met sur pied des organisations de base de femmes du monde entier sur des questions de subsistance, tandis que le Réseau international des femmes autochtones est une voix énergique sur la biodiversité et les questions liées à l'environnement. En 2002, le réseau international Women Leaders for the Environment a été lancé, réunissant des femmes ministres et d'autres dirigeantes.

Encadré 29. Suite

Au plan régional, on peut mentionner parmi les groupes remarquables les Femmes européennes pour un avenir commun, la Platform on Land and Water Rights en Afrique australe et le Réseau sur l'équité entre les sexes et l'environnement en Amérique latine et aux Caraïbes. D'innombrables organisations nationales et locales se sont également développées. L'implication de ces organisations de la société civile est nécessaire à tous les niveaux et dans toutes les phases du développement.

G. Le macrocontexte

- Analyser les impacts des politiques générales et des institutions au niveau macro-économique, notamment sur la libéralisation du commerce et la privatisation, et sur la différenciation des sexes dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
- Faire en sorte que les institutions et organisations internationales, y compris l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, soient tenues pour responsables si elles ne parviennent pas à assurer l'accès des femmes aux ressources naturelles et aux services environnementaux, y compris les sols, l'eau et la biodiversité.
- Promouvoir des changements institutionnels qui garantissent une approche favorable aux pauvres au regard des résultats et des impacts des institutions internationales.

Conclusion: Relever le défi

Les sept étapes énumérées dans le présent chapitre définissent certains des aspects d'une stratégie pour intégrer une perspective d'équité entre les sexes dans les organisations, les politiques et la gestion de l'environnement et du développement durable. Dans tous ces cas, une exigence majeure est un plein appui au niveau directif et une volonté politique engagée. L'encadré 1 montre comment le PNUE lui-même y a fait face, tandis que le cas K porte sur les efforts de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le cas M ci-après montre comment la Fondation Heinrich Böll en Afrique de l'Est relie ses programmes sur l'équité entre les sexes, l'environnement et la paix.





Case J. Action 2015 des femmes pour une planète saine et paisible



Par **Minu Hemmati**

Des femmes du monde entier ont présenté une plate-forme mondiale complète à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro (Brésil). L'impact de leur énergie, de leur vision et de leurs idées a été clair. Des activistes ont utilisé cette plate-forme avec succès pour promouvoir une série de références aux femmes dans tout l'accord officiel de la conférence (Action 21), ainsi qu'un chapitre entier consacré à l'équité entre les sexes intitulé « Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable ».

Plus de 1 500 femmes de 83 pays ont formulé cette plate-forme, qui a été connue largement sous le nom d'« Action 21 des femmes », après s'être réunies au premier Congrès mondial des femmes pour une planète saine en novembre 1991 à Miami, en Floride (Etats-Unis d'Amérique). Ce document énonce la position des femmes sur la gouvernance, l'environnement, le militarisme, l'économie mondiale, la pauvreté, les droits fonciers et la sécurité alimentaire, les droits des femmes, la santé reproductive, la science et la technique, et l'éducation. Au cours de la décennie suivante, lors de la série de conférences mondiales des Nations Unies sur le développement qui a suivi, Action 21 des femmes a continué à stimuler l'activisme. Elle a aidé à galvaniser les femmes dans le monde entier pour qu'elles avancent leurs priorités auprès des institutions internationales, des gouvernements, du secteur privé et de la société civile.

Dans la perspective du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du sud) en 2002, la plate-forme a été mise à jour et revitalisée. La nouvelle plateforme intitulée « Action 2015 des femmes pour une planète saine et paisible » articule une vision pour l'avenir, en s'appuyant sur les expériences diverses de milliers de femmes qui ont lutté pour donner vie aux accords de Rio. Au cours des deux années qui ont précédé le Sommet de Johannesburg un groupe de travail international d'activistes a communiqué avec des femmes de toutes les régions du monde pour réviser cette plate-forme. Des discussions ont eu lieu lors de cinq réunions régionales et des consultations électroniques ont fait appel à des réseaux et organisations de femmes ayant des

compétences sur des thèmes spécifiques. A travers les questions, les cultures et les nations, l'étendue de cette consultation a souligné la collaboration qui a toujours été au cœur du mouvement international des femmes. La rédaction a été facilitée par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (OFED) et par le Réseau pour le développement humain (REDEH).

Lorsque « l'Action 2015 des femmes pour une planète saine et paisible » a émergé au terme de ce processus, elle englobait des recommandations clés à l'intention des institutions internationales, des gouvernements et d'autres entités dans les domaines cités ci-après.

A. Paix et droits de l'homme

La durabilité présuppose la sécurité humaine, la protection de tous les droits de l'homme et des mesures pour traiter les causes écologiques, économiques et politiques des conflits, de la violence et de la terreur. Les femmes souffrent des conflits et de la violence de manière disproportionnée et elles peuvent jouer un rôle majeur dans la résolution des conflits et l'édification de la paix. Des mesures sont nécessaires à tous les niveaux - mondial, régional, national, local et domestique.

B. Mondialisation et durabilité

La mondialisation économique animée par les forces libéralisées du marché, si elle est incontrôlée, creuse le fossé entre riches et pauvres, généralise la pauvreté, entraîne des vagues de violence et de criminalité et dégrade l'environnement. L'Action 21 des femmes traite des incidences des politiques économiques, financières et commerciales sur les femmes, ainsi que des conditions de travail dans le secteur non structuré et des déséquilibres salariaux dans le secteur structuré.

C. Accès aux ressources et contrôle des ressources

La diversité biologique est menacée par la destruction irréversible des habitats naturels et des atteintes aux espèces causée par des modes non durables de production et de consommation. La contribution majeure des femmes à la gestion de la biodiversité devrait être reconnue et leur accès aux ressources devrait être garanti, de même que leurs droits de propriété.





D. Sécurité et santé environnementales

Dans le monde entier, la sécurité environnementale des communautés rurales et urbaines est menacée. Souvent, les femmes et les hommes ne sont pas vulnérables au même titre face à divers risques environnementaux. L'accès aux services de santé de base, y compris à la santé reproductive, est inégal. Les droits des femmes en matière de santé reproductive et de sécurité doivent être assurés.

E. Gouvernance pour le développement durable

La faiblesse de certains gouvernements et la croissance sans précédent des sociétés transnationales font que le pouvoir est entre les mains d'une minorité, le plus souvent des hommes de pays industrialisés. De plus, la gouvernance n'est pas neutre au regard de l'équité entre les sexes - la participation des femmes demeure décevante. Or la réalisation du développement durable exige une participation entière et équitable de toutes les parties prenantes et de tous les citoyens à tous les niveaux de la prise de décisions, ainsi que la responsabilisation, la transparence, l'inclusion, l'état de droit et l'égalité.



Cas K. Intégration de l'équité entre les sexes à l'UICN

Par **Lorena Aguilar**, UICN

L'Union mondiale pour la conservation de la nature, connue sous le sigle UICN, a été fondée en 1948 et rassemble 78 Etats, 112 organismes gouvernementaux, 735 ONG, 35 organisations affiliées et environ 10 000 scientifiques et experts de 181 pays dans un partenariat mondial unique. Elle a pour mission d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés du monde entier à préserver l'intégrité et la diversité de la nature et à faire en sorte que l'utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. L'UICN a un personnel d'environ 1 000 employés, pour la plupart affectés à ses Bureaux régionaux et nationaux. Une centaine travaillent à son siège de Gland, en Suisse.

Un calendrier d'actions

1984 : La seizième Assemblée générale de l'UICN, tenue à Madrid, formule des recommandations sur les femmes et l'environnement; un groupe de travail est créé pour promouvoir l'implication des femmes à tous les niveaux de l'organisation.

1986-1987 : En 1986 a lieu la Conférence d'Ottawa sur la conservation et le développement pour l'application de la stratégie mondiale de la conservation; il y est demandé à l'UICN de « promouvoir un supplément de cette stratégie sur les femmes, l'environnement et le développement durable ». La création du Groupe de travail sur les femmes et l'environnement conduit au lancement du Programme sur la population et le développement durable en 1987.

1988-1989 : Comme suite aux recommandations de l'Assemblée générale de l'UICN de 1988, tenue au Costa Rica, le Programme sur les femmes et la gestion des ressources naturelles est conçu. Il vise à élaborer des programmes de conservation plus efficaces en appelant l'attention sur le rôle des femmes aussi bien que sur celui des hommes.

1993-1995 : L'UICN adopte une politique sur l'égalité des chances.

1998 : Le Conseil de l'UICN adopte la Déclaration et le Plan d'action comportant une politique de l'UICN sur l'équité entre les sexes.





Les premiers efforts de l'UICN pour incorporer les questions d'équité entre les sexes dans ses activités ont commencé en 1984. Cependant, ce processus n'a pas été défini jusqu'en 1996; il est alors apparu clairement que pour promouvoir des sociétés plus équitables, l'UICN avait elle-même besoin de changements dans sa structure.

Le 1er Congrès mondial de la nature, tenu à Montréal (Canada) la même année, a prié le Directeur général d'intégrer une perspective d'équité entre les sexes dans tout le programme de l'UICN et de poursuivre le travail du Comité de la politique générale du Conseil de l'UICN pour formuler un programme et une politique générale sur l'équité entre les sexes pour l'UICN (résolution 1.5). En 1998, le Conseil de l'UICN a adopté une Déclaration et un Plan d'action à ce sujet. Ce document stipule que l'engagement de l'UICN envers l'égalité et l'équité entre les sexes s'étend à toute l'organisation et fait partie intégrante de l'ensemble de ses politiques, programmes et projets.

Cet engagement a refait surface au 2e Congrès mondial de la nature, tenu à Amman en 2000. Ce congrès a approuvé la résolution 2.28, dans laquelle il a demandé au Directeur général de s'assurer « qu'il est pleinement tenu compte de l'équité entre les sexes dans l'ensemble des actions, projets et initiatives du secrétariat » et que « la politique d'équité entre les sexes approuvée par le Conseil est appliquée dans le cadre de tous les sous-programmes, projets ou initiatives émanant du Secrétariat ».

Il y a eu ensuite une série d'actions concrètes pour accélérer le rythme du changement. L'UICN a nommé un Conseiller de haut niveau sur l'équité entre les sexes, alloué un budget sur la question, créé un réseau de correspondants pour l'équité entre les sexes dans toutes ses régions, défini des responsabilités en ce qui concerne la politique sur cette question pour tout son personnel, élaboré des critères pour approuver de nouvelles propositions et entamé l'élaboration de méthodologies spécifiques et pratiques pour intégrer la question aux initiatives de conservation.

Des méthodologies nouvelles pour de nouveaux défis

L'UICN comprend maintenant que l'égalité et l'équité entre les sexes sont des questions fondamentales en matière de droits de l'homme et de justice sociale, ainsi que des conditions préalables du développement durable. De ce fait, elle a

relevé le défi, en élaborant des approches à la fois méthodologiques et pratiques sur ces questions dans toutes ses activités. Une série de publications ont été produites et utilisées pour former plus de 10 000 personnes dans le monde entier (www.genderandenvironment.org). Il s'agit des publications suivantes :

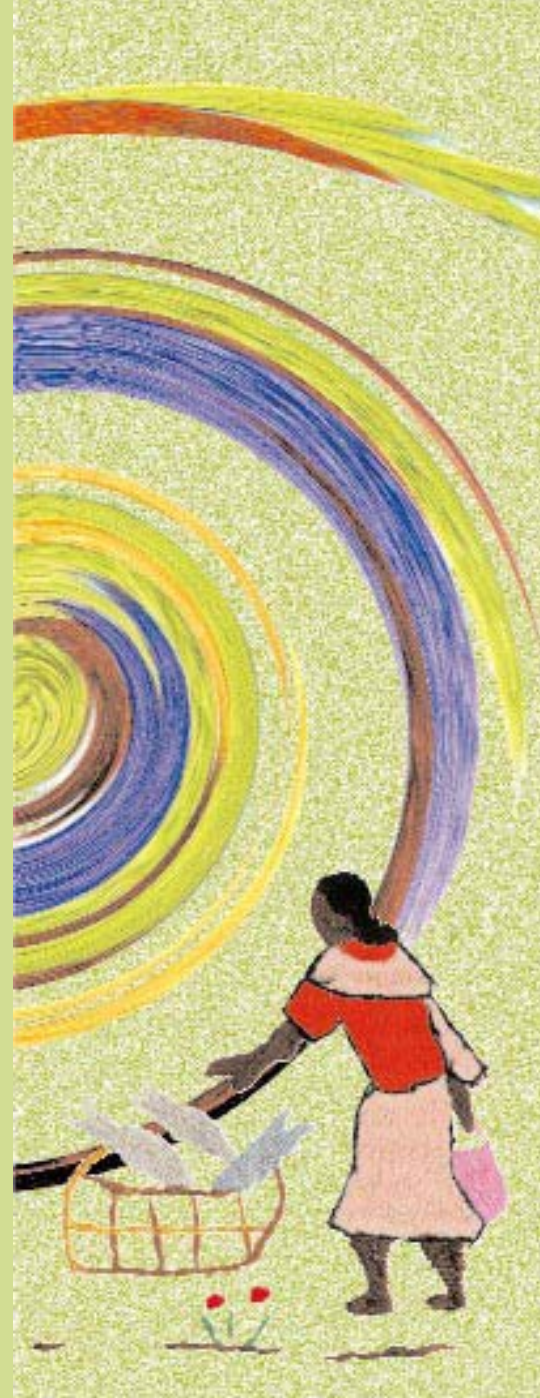
La série « *Vers l'équité* » fournit des outils et des instruments pour intégrer une perspective d'équité entre les sexes à tous les niveaux du cycle des projets. Neuf modules portent sur des aspects tels que l'élaboration de propositions, l'évaluation, la planification et la gestion des projets, et la mise au point d'indicateurs sexospécifiques (Aguilar, 1999; Aguilar et al., 2000; Alfredo Quesada, 2001 et 2000b; Blanco et Rodríguez, 2000; Escalante, 2000; Rodríguez et al., 2000; Rodríguez Villalobos, 2000; Zaldaña, 2000).

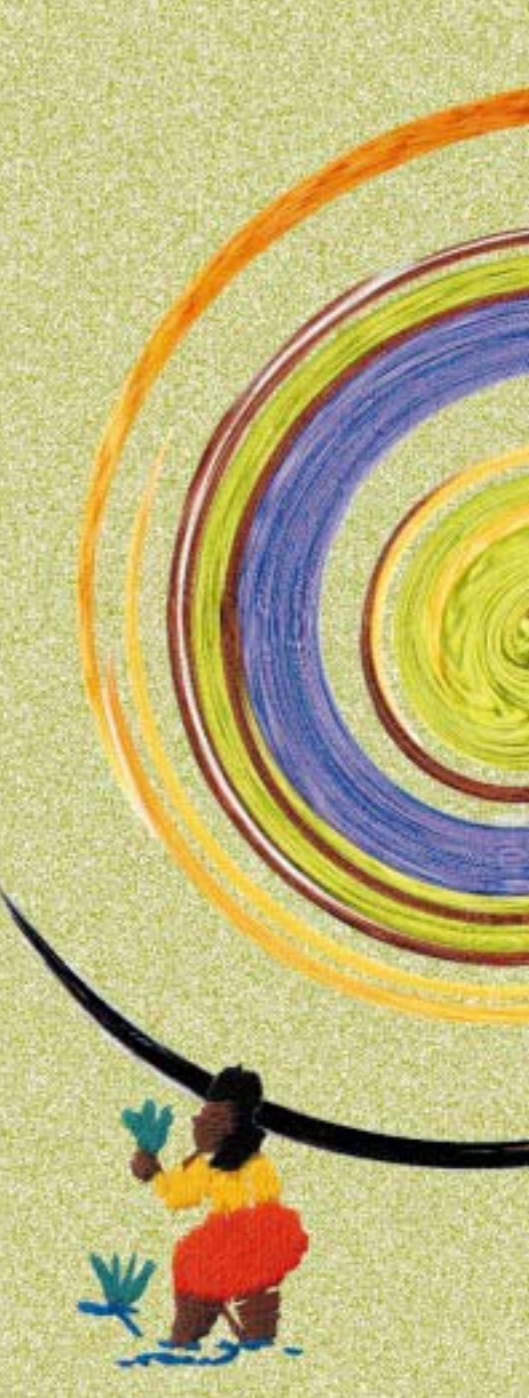
Ineludible corriente: Políticas del género en el sector ambiental mesoamericano offre une vision théorique et philosophique pour un cadre conceptuel en vue d'établir des politiques d'équité entre les sexes au sein des ministères de l'environnement de la MesoAmérique. Sept études de cas sont incluses, avec des politiques et des plans d'action correspondants, de même que des méthodologies et des directives pour élaborer des politiques d'équité entre les sexes dans le secteur de l'environnement (Aguilar, 2002).

In Search of the Lost Gender: Equity in Protected Areas est une proposition conceptuelle et méthodologique qui propose des instruments et des recommandations pour promouvoir l'équité entre les sexes dans les zones protégées. Ce document facilite la planification, la gestion et l'administration, et il est conçu pour aider à rechercher une plus grande équité sociale (Aguilar et al., 2002)

Sobre marinos, marinas, mares y mareas: Perspectiva de Género en Mesoamérica contient des outils et des recommandations pour traiter les initiatives concernant les femmes, la conservation et les utilisations durables dans les zones côtières et marines (Aguilar et Castañeda, 2000).

De Aciertos y Desiertos: Equidad de Género en Ecosistemas de Tierra Seca contient une proposition méthodologique pour la formation du personnel technique des initiatives de mise en valeur des zones arides (Lobo et Gutiérrez, 2003).





La Fuerza de la Corriente : Gestión de Cuencas Hydrográficas con Equidad de Género réunit des instruments et des recommandations pour la gestion et la conservation des bassins versants dans la perspective de l'équité entre les sexes (Siles et Soares, 2003).

L'élaboration de différentes méthodologies sur l'équité entre les sexes a été une étape importante pour l'UICN, mais une des leçons apprises est que l'intégration de l'équité entre les sexes, en tant que stratégie organisationnelle, dépend des compétences, des connaissances et de l'engagement du personnel impliqué dans la gestion et la mise en œuvre. L'« évaporation » des engagements de politique générale est répandue et les politiques ne se traduisent pas toujours par des stratégies pratiques et un suivi. Cultiver la compréhension, l'engagement et le développement des capacités nécessaires pour confronter le manque d'équité et d'égalité exige, dans toute organisation, une évolution à long terme. Des activités appropriées de renforcement des capacités doivent être explicitement incluses dans le cadre des politiques, des programmes et des projets.

Cependant, il est aussi évident que les mesures prises par l'UICN donnent de bons résultats. Au terme d'une période de formation intensive, divers Bureaux dans le monde entier adoptent à présent des méthodologies sur l'équité entre les sexes et produisent des plans d'action pour l'intégration de cette équité. Une nouvelle génération de projets considère les femmes comme faisant partie intégrante de la gestion des ressources naturelles. Pour la première fois, les flux d'assistance technique vers les groupes de femmes, et l'équité, sont considérés comme une composante fondamentale du développement durable.

La politique complète de l'UICN en matière d'équité entre les sexes est affichée sur le site <http://iucn.org/themes/spgeng/Policy/GenderPolicyE.html>

Cas 1. Afrique de l'Est : Autonomisation des femmes

Par **Aseghedech Ghirmazion** (Fondation Heinrich Böll pour l'Afrique)

Le programme de la Fondation Heinrich Böll en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique vise principalement l'autonomisation civique et juridique des femmes dans la région, tandis que l'accent principal de son programme sur le dialogue Nord-Sud porte sur un discours en faveur de la paix.

Ensemble, l'équité entre les sexes, l'environnement et la paix présentent une interrelation très distincte. Les femmes sont les acteurs majeurs dans l'environnement; leur rôle dans la gestion de l'environnement ne saurait donc être trop souligné. Les conflits causent une destruction considérable du monde naturel, en affectant le plus les femmes et en compromettant leurs rôles cruciaux en tant que gestionnaires de l'environnement.

Dans la région considérée, les droits fonciers constituent une préoccupation particulière. La tendance est que les femmes jouissent d'un droit d'usage en tant qu'épouses et mères, mais à divers degrés ne jouissent pas de droits de transfert en raison de coutumes qui réservent ces droits aux hommes. Ainsi, elles n'ont pas de droits légaux sur la terre qu'elles travaillent et utilisent pour leur approvisionnement quotidien en combustible, en eau et en aliments. Cela a des effets marqués sur le progrès économique parce que les femmes, même si elles sont des utilisatrices et des gestionnaires des ressources naturelles, sont incapables de prendre des décisions d'expansion et de développement.

Logiquement, les femmes devraient être ciblées dans toute initiative de gestion de l'environnement. Cependant, une discrimination persistante réduit l'impact des efforts de sensibilisation, bien que sur la scène internationale les contributions essentielles des femmes au développement économique ont été reconnues, parce que leurs activités sont toujours jugées informelles et sans signification économique mesurable.

Les conflits prennent normalement la forme d'une lutte pour déterminer qui contrôlera les ressources. Etant donné la dégradation de l'environnement qui en résulte, tout programme de gestion de l'environnement doit mettre en avant des mécanismes de règlement des conflits. Face à la guerre, les femmes et les enfants souffrent énormément, sont forcés de s'adapter à une vie d'incertitude caractérisée





par le harcèlement, le déclin social et culturel et le manque d'accès à des services comme l'eau, la nourriture et le logement. Les femmes peuvent aussi être coupées de leur environnement naturel, ce qui, particulièrement dans les zones rurales, compromet leur survie même et celle de leur ménage.

Mettant l'accent sur ces questions, le Bureau régional de la Fondation Heinrich Böll basé à Nairobi, encourage de nombreuses initiatives. En Somalie, par exemple, un réseau de 32 organisations de femmes favorise l'autonomisation des femmes et l'édification de la paix, en même temps que la formation et les bonnes pratiques en matière de gestion de l'environnement. Les femmes sont impliquées à tous les stades de la planification et de l'exécution des projets, et le réseau appuie aussi leurs aspirations politiques. En Ouganda, Isis (Echanges interculturels internationaux pour les femmes) offre aux femmes des possibilités de renforcer leurs compétences et d'établir un réseau, tandis qu'en Ethiopie, la Fondation appuie un forum mensuel à l'intention des femmes qui traite des questions de développement, environnementales, politiques, sociales et juridiques ayant des implications pour l'équité entre les sexes.

La Fondation collabore aussi avec des gouvernements, particulièrement en vue de l'élaboration et de l'application de politiques générales. Une conférence a examiné les constitutions africaines, notamment pour concevoir des stratégies assurant l'égalité des droits aux femmes au regard de la loi. Dans les activités qu'elle a menées dans la région, la Fondation a analysé l'initiative du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en se focalisant sur trois dimensions : l'équité entre les sexes, l'environnement et l'économie. Elle appuie l'intégration de la parité dans les groupements politiques et économiques régionaux en général.

Toutes ces activités sont guidées par la compréhension qu'une intégration approfondie de l'équité entre les sexes dans la gestion de l'environnement conduira à une viabilité environnementale durable. Les femmes doivent être reconnues comme des acteurs clés dans les processus de l'environnement, et elles devraient intervenir à tous les stades de la prise de décision.